

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-10-3

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'AIDE D'URGENCE INTERNATIONAL AIDE EN FAVEUR DE LA BIRMANIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008/I – 12^e/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission du 23 septembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution d'une aide d'urgence de 5 000 € à l'association "Action contre la Faim – France" de Paris pour intervenir en Birmanie dont la population a été éprouvée par le passage du cyclone Nargis en mai 2008.

L'incidence financière de cette subvention est prévue en fonctionnement, sur le programme F014, fonction 048, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 102967.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions